

Absence d'aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE

(2011/C 278/10)

L'Autorité de surveillance AELE considère que la mesure ci-après ne constitue pas une aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE.

Date d'adoption de la décision:	1 ^{er} juin 2011
Numéro de l'affaire:	69131
Numéro de la décision:	177/11/COL
État de l'AELE concerné:	Liechtenstein
Intitulé:	déductions fiscales en liaison avec les droits de propriété intellectuelle (paquet de mesures PI)
Base juridique:	loi n° 340/2010, article 55, et loi n° 437/2010, article 33
Type de mesure:	régime d'aides
Objectif:	promouvoir la recherche et le développement
Forme de l'aide:	déductions fiscales (exemptes d'aide)
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi:	Unité de coordination pour l'EEE Europark Austrasse 79 9490 Vaduz LIECHTENSTEIN

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site internet de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
